FORMATION PILOTAGE ET GESTION ADMINISTRATIVE DES DRONES EN CATÉGORIE OUVERTE [A1/A2/A3]

Informations formation

Documentation de formation professionnelle pour faire évoluer un drone en catégorie ouverte A1/A3.

€ 960€*

2 jours (16 heures)

4 participants maximum

€ Taux horaire : 60€

**Les tarifs sont indiqués TTC (Toutes Taxes Comprises) et sont valables jusqu'au 31 décembre 2024.*

Objectif

- Cette formation permet au participant de réaliser des images aériennes à l'aide de drones, dans les règles de la **catégorie ouverte**.
- Cette formation contribue à la professionnalisation, à la montée en compétences et à l'insertion ou au maintien dans l'emploi des publics cibles (indépendants, intermittents du spectacle, salariés d'une entreprise, demandeurs d'emploi avec un projet sérieux, etc.).
- Cette formation vous prépare pour vos **examens théoriques OPEN A1/A2/A3** et vous permet d'obtenir un **niveau pratique minimum** pour une utilisation maîtrisée et en sécurité.

Prérequis

- Le participant doit savoir lire, écrire et parler le français,
- Le participant connaît bien l'outil informatique,
- Le participant doit avoir 14 ans minimum.

Durée

Présentiel

La formation pilotage et gestion administrative des drones en catégorie ouverte [A1/A2/A3] est dispensée sur 2 jours de 8 heures, soit un volume horaire de cours de 16 heures (horaires de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30).

Moyens pédagogiques

- La formation en présentiel a lieu en salle et est dispensée par des professionnels du drone.
- Chaque session est organisée pour un effectif maximum de 4 stagiaires.
- L'ensemble du matériel nécessaire à l'acte de formation est mis à la disposition des stagiaires (drones, documents de travail, support de cours).
- Un terrain d'évolution sécurisé de 2 hectares, dédié à la pratique du drone est mis à disposition.
- L'accès gratuit pendant un an à notre plateforme de WebFormation dédiée, incluant les outils de préparation au théorique complémentaire OPEN A2 (accès fournis durant la formation en présentiel).

Suivi et évaluation

- Une attestation de formation attestant l'assiduité et la compréhension de chaque module est remise en fin de formation.
- Rapport d'évaluation des aptitudes pratiques (OPEN A1/A2/A3) et une validation des aptitudes pratiques (OPEN A2), attestant l'assiduité et la compréhension de chaque module, complétés par notre instructeur sont remis en fin de formation.

Contenu de la formation

Préparation d'une mission

- Identifier la catégorie, sous-catégorie et/ou le scénario adaptés à la mission de vol en s'appuyant sur la réglementation, pour déterminer les démarches nécessaires à l'obtention des autorisations de survol,
- Préparer la mission en observant les recommandations des plateformes aéronautiques afin d'obtenir un accord pour un vol,
- Identifier les phénomènes extérieurs pouvant avoir un impact sur le vol en s'appuyant sur les outils adéquats (cartes météo, etc.) afin d'estimer les modifications sur la conduite du vol,
- Définir une position adaptée à la situation et à la mise en place de la zone d'exclusion des tiers afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

Préparation du matériel

- Vérifier la conformité de la machine en fonction de la mission prévue pour respecter la réglementation aérienne,
- Contrôler visuellement l'état global de la machine et des accessoires permettant de voler en toute sécurité,
- Vérifier que les batteries du drone et des accessoires sont correctement chargées et en conditions opérationnelles permettant d'assurer la mission,
- Vérifier que la machine et les accessoires soient à jour pour bénéficier des dernières mises en conformité,
- Contrôler les notifications et/ou messages d'erreurs au branchement afin d'assurer la mission en toute sécurité,
- Vérifier et régler les systèmes de sécurité de l'aéronef en fonction des restrictions et de la réglementation applicable pour cette mission permettant d'être en accord avec les autorités aériennes,
- Contrôler que le mode de pilotage soit conforme au télépilote pour assurer la conduite adéquate de la mission,
- Contrôler l'acquisition complète du positionnement satellitaire afin que le drone puisse revenir en cas de perte de signal.

Télépilotage d'un aéronef sans équipage à bord à usage professionnel en situation normale et anormale

- Identifier la zone de décollage et d'atterrissage et définir les zones de sécurité,
- Maitriser l'UAS, mouvements simples et complexes,
- Effectuer un vol dans les conditions de la catégorie ouverte pour connaître les limites de cette catégorie,
- Simuler une panne du retour vidéo entraînant un retour d'urgence en vue du télépilote pour être capable d'appréhender ce type de panne,
- Déclencher un retour d'urgence en simulant une panne et à l'aide des outils de Return To Home (RTH — Retour à la maison) pour appréhender ce type de panne,
- Réaliser un atterrissage dans la main du télépilote en toute sécurité pour éviter d'éventuelles détériorations du drone sur des terrains accidentés,
- Rédiger un briefing/débriefing afin d'établir un retour d'expérience (CRESUS).

** Le pilotage drone se déroule en extérieur. Les exercices pratiques sont effectués en fonction des conditions climatiques (alternance entre théorie en salle et pilotage en extérieur).*

Informations complémentaires

Télépiloter un drone à des fins professionnelles en France et en Europe

À partir du 1er janvier 2024 :

L'exploitation d'un drone (UAS) pourra se faire selon le principe de l'évaluation des risques. Soit l'exploitation nécessite l'utilisation de drones légers (inférieurs à 4 kg), en vue directe, dans une situation à faible risque pour les tiers au sol et les autres utilisateurs de l'espace aérien, auquel cas on utilisera la catégorie Ouverte et les différentes sous-catégories A1/A2/A3. **Cette catégorie représente 95 % des vols les plus couramment réalisés**.

Soit l'exploitation nécessite l'utilisation de drones plus lourds, hors de la vue directe, présentant ainsi un risque plus élevé. Dans ce cas, on utilisera la catégorie Spécifique sous le régime des scénarios standards STS 01 et STS 02.

Dans les deux cas, des démarches administratives telles que les déclarations préfectorales, la mise en place de protocoles avec les aéroports, la gestion de l'occupation des sols, etc., devront être effectuées avant les vols.

Les participants à nos formations viennent uniquement dans un cadre professionnel, et c'est pourquoi notre formation drone les prépare à la **validation de la pratique du vol (A1/A2/A3)**, à la préparation des démarches administratives (pour la France et l'Europe) et les **prépare aux examens théoriques de la DGAC (OPEN A2 et CATS)**.

Informations & contact

Jérôme THIERRY

Responsable des formations

@ contact@drony.fr 06 72 79 04 54

Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 11 95 05538 95
auprès du préfet de région d'Ile-de-France